



Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Période mai 2020 - octobre 2021 Année budgétaire 2020

Site Natura 2000 FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Département de la Dordogne



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Siège social: 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence - Tél: 05 55 03 29 07 siege@cen-na.org

## Table des matières

Préai	mbule	3
Rapp	oel des enjeux et objectifs	3
Phase	se de préparation à la mise en œuvre du docob	4
a.	Appropriation du DOCOB	4
b.	Information et communication sur les mesures de gestion	4
Phase	se de mise en œuvre des mesures de gestion – Contrat Ni-ni	7
Phase	se de mise en œuvre de mesures de gestion – MAEC	8
a.	Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)	8
b.	Information Communication sur le PAEC	11
c.	Bilan des contrats MAEC engagés en 2021	11
d.	Elaboration de plans de gestion Pastoraux	12
e.	Bilan des contractualisations MAEC sur 5 ans	12
Assis	stance à l'application du régime d'évaluation d'incidences	14
Suivi	i des populations de chiroptères	14
a.	Précisions concernant les suivis hivernaux :	14
b.	Précisions concernant les suivis estivaux :	15
c.	Résultats des suivis biologiques	17
Phase	se de synthèse, de hilan et mise à jour du DOCOB	17

#### **PREAMBULE**

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres en amont de la confluence entre la Vézère et la Dordogne, en grande majorité sur la rive droite de la rivière Dordogne.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Pour mener à bien la mission d'animation du site, les services de l'Etat ont pris du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (au travers de son antenne du Périgord Noir).

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mai 2020 et octobre 2021.

#### RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Le site Natura 2000 comprend 3768 ha, répartis sur 27 communes. On y rencontre **5 habitats d'intérêt communautaire**, désignées comme suit :

• Forêts de Quercus ilex et Quercus rotundifolia (boisements de chênes verts) :

Installés sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.

Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire :

Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).

• Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires (landes à genévriers)

Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles

• Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique

Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités

Grottes non exploitées par le tourisme

Elles servent souvent de gites pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.

Par ailleurs, si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par 2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe). De plus, la découverte d'un gite de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un site d'intérêt national selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Les enjeux du site, inscrits dans le DOCOB, sont les suivants :

- Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne;
- Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne;
- Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées;
- Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

#### Les enjeux du Docob sont déclinés en programme d'action résumé comme suit :

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Les mesures de gestion proposées doivent également tenir compte des besoins relatifs aux chiroptères.

#### Phase de preparation a la mise en œuvre du docob

#### a. Appropriation du DOCOB

Le CEN Aquitaine et la Chambre d'Agriculture ayant mis en œuvre les trois premières années d'animation du site, cette phase d'appropriation du Docob est donc sans objet.

#### b. Information et communication sur les mesures de gestion

Site Internet

Un site internet dédié au site Natura 2000 a été réalisé en 2018, il est accessible à l'adresse suivante :

#### http://cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-calcaires-vallee-Dordogne/

Une carte dynamique du périmètre Natura 2000 est insérée au site. Elle permet à tout un chacun de se repérer précisément sur ses parcelles et de visualiser l'emprise du site.

Des mises à jour régulières sont réalisées (actualités, alimentation de documents en téléchargements, etc..) afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

#### Réalisation de documents de communication

Deux plaquettes ont été créées en 2020. Elles sont régulièrement diffusées sur le territoire :

- Une plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif
  Natura 2000, les enjeux en terme de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces;
- Une plaquette « Outils de gestion » exposant les différentes outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant au objectifs du DOCOB

Les visuels de la plaquette « Présentation » sont présentés ci-après.



Figure 1: Visuel 1 - Plaquette présentation du site Natura 2000



Figure 2: Visuel 1 - Plaquette présentation du site Natura 2000

#### Réunions d'information auprès des communes

Des rencontres avec les équipes municipales ont été réalisées. Plusieurs points ont été abordés au cours de ces entretiens :

- présentation du dispositif Natura 2000
- historique pour le site
- présentation des actions réalisées
- présentation des outils à disposition
- rappel sur les missions des animateurs
- échanges autour du foncier et des perspectives de contractualisation

#### Ces échanges ont eu lieu :

Pour la phase d'animation précédente :

- Le 19 avril 2019 pour la commune du Coux et Bigaroque Mouzens
- Le 16 octobre 2019 pour la commune de Trémolat

#### Pour cette phase d'animation :

- Le 11 septembre 2020 pour la commune de Saint-Chamassy
- Le 12 avril 2021 pour les communes d'Orliaguet et Peyrillac-et-Millac

A la demande de l'équipe municipale de Saint Chamassy, un article de présentation du réseau Natura 2000 local a été rédigé pour le bulletin municipal (la commune est concernée par 4 sites différents).

#### Phase de mise en œuvre des mesures de gestion – Contrat Ni-ni

Une animation foncière a été réalisée en priorité sur la commune de Trémolat. La structure animatrice a rencontré des difficultés pour entrer en contact avec les propriétaires. Certains étaient déjà sensibilisés aux enjeux biodiversité de leurs parcelles. Aucun n'a toutefois souhaité s'engager dans la démarche Natura 2000.

Le CEN NA est propriétaire de deux parcelles au sein du site Natura 2000 :

- Une parcelle de 1.4 ha sur la commune de Trémolat
- Une parcelle de 7.05 ha sur la commune du Coux et Bigaroque Mouzens.



Figure 3: Localisation de la parcelle en propriété CEN NA à Trémolat



Figure 4: Localisation de la parcelle en propriété CEN NA au Coux et Bigaroque Mouzens

Des réflexions sont actuellement en cours pour la gestion de ces parcelles à travers un contrat Natura 2000 (parcelle du Coux et Bigaroque) ou d'autres dispositifs financiers (Programme France relance – Plan de relance en faveur du lézard ocellé sur la commune de Trémolat).

A l'heure actuelle, aucun contrat Natura 2000 n'est mis en œuvre sur le site Natura 2000.

#### Phase de mise en œuvre de mesures de gestion – MAEC

#### a. Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne est inclu dans la zone pastorale de Dordogne et dans le PAEC nommé « PAEC des Coteaux calcaires du Sud-Dordogne – PAEC\_CCSD » mis en œuvre à partir 2015. L'opérateur est la Chambre d'agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :

- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d'incendie (enjeu lié à la zone pastorale)
- La perte de biodiversité, notamment sur les pelouses et landes calcicoles (enjeu lié aux sites Natura 2000)
- La présence d'un gite à chauves-souris d'importance internationale sur la commune de Domme, dont l'aire d'alimentation recouvre une partie du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne.

En décembre 2019, la Région Nouvelle Aquitaine a lancé comme chaque année un appel à projets PAEC pour la campagne PAC 2020, et l'opérateur Chambre d'agriculture a répondu en proposant de nouvelles contractualisations pour le territoire des Coteaux Calcaires du Sud Dordogne. Toutefois, en raison de l'enveloppe budgétaire restreinte et de la volonté de prolonger d'une année les contrats engagés en 2015 (terme échu), la Commission régionale agro-environnementale n'a ouvert à de nouvelles MAEC que les territoires à enjeu « Eau » pour des mesures co-financées par les Agences de l'Eau.

Pour la campagne 2021, l'appel à projets PAEC a été lancé en novembre 2020. L'opérateur Chambre d'agriculture a répondu en proposant des nouvelles contractualisations pour le territoire des Coteaux Calcaires du Sud Dordogne, pour une liste de mesures identique à celles proposées en 2015 - 2016 et 2019.

Tableau 1: Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ\_CCSD 2021

Mesures PAEC 2021 = mesures 2015 - 2016 - 2019						
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées	Montant (€/ha)			
AQ_CCSD_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29			
AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44			
AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	HERBE_06 (20 j.)	120,86			
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165,32			
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation		399.69			
AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse en vergers	PHYTO_03 VE	368,50			

Seules les mesures AQ\_SHP1 (mesure système herbager) et AQ\_HE01 (gestion pastorale) sont ouvertes sur l'ensemble du PAEC. Les autres mesures sont ouvertes uniquement sur les communes à enjeu chiroptères (territoire de chasse d'un gite à chauves-souris), situées entre Calviac-En-Périgord et Beynac-Et-Cazenac.

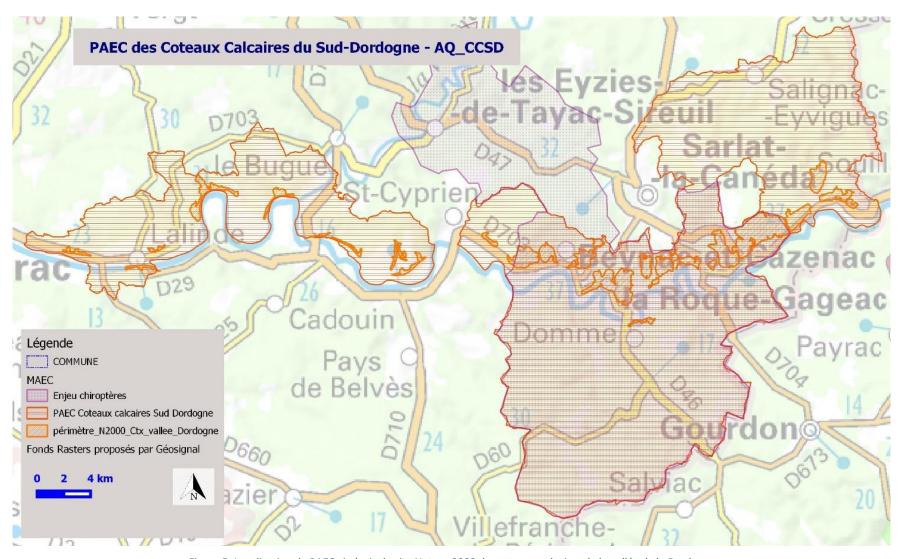


Figure 5: Localisation du PAEC vis-à-vis du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

La 3<sup>ème</sup> tranche d'animation a concerné les phases suivantes :

- Novembre décembre 2020 : Réponse à l'appel à projets PAEC pour la campagne 2021,
- Avril mai 2021: Information sensibilisation diagnostics et plans de gestion MAEC pour de nouveaux engagements MAEC,
- De juin à août 2021 : Actualisation des diagnostics et des plans de gestion pour les contrats échus (démarrés en 2015 ou 2016) et reconduits en 2021.

#### b. Information Communication sur le PAEC

Pour la campagne 2021, la communication s'est déroulée comme suit :

- Information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CrDA, via notre journal « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- Une communication lors d'une réunion d'information PAC auprès des agriculteurs du Périgord Noir

#### c. Bilan des contrats MAEC engagés en 2021

3 diagnostics individuels ont été réalisés sur des exploitations pour partie situées sur des communes du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne.

Tableau 2: Bilan des mesures engagées sur les communes des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne en 2021

COMMUNE	TERRITOIRE	SHP1 58,26 € / ha	HE01 75,44 € / ha	MONTANT
CASTELS	AQ_CCSD	1,5		87€
CARSAC-AILLAC	AQ_CCSD	4,9		285 €
TOTAL		6,4	0,0	373 €

Au total, 6.4 ha ont été engagés en MAEC « mesure système herbagers et pastoraux », principalement sur la commune de Carsac-Aillac.

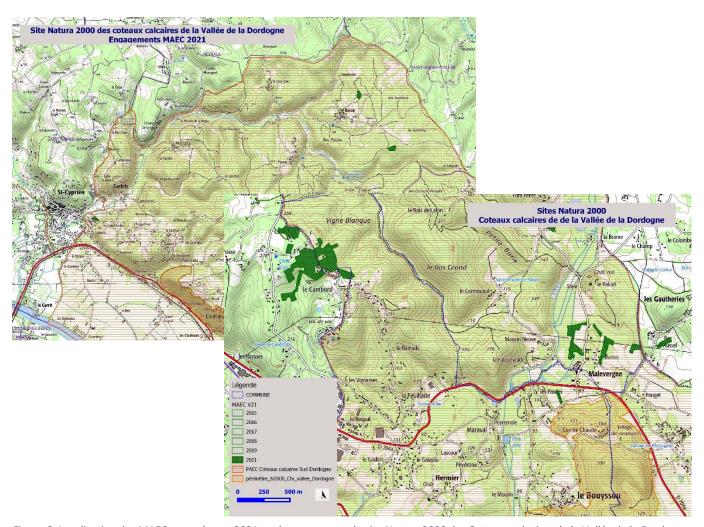


Figure 6: Localisation des MAEC engagées en 2021 sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne

#### d. Elaboration de plans de gestion Pastoraux

Pour satisfaire au cahier des charges de la mesure AQ\_CCSD\_HE01 (gestion pastorale) pour les bénéficiaires souhaitant reconduire leur contrat en 2021 (contrats engagés initialement en 2015 ou 2016), un plan de gestion pastoral a été actualisé pour des parcelles situées sur la commune de Carlux.

#### e. Bilan des contractualisations MAEC sur 5 ans

Tableau 3: Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015 sur les communes des Coteaux calcaires de la Vallée de La Dordogne

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nbr de diagnostics réalisés		3	0	1	0	2	+	2	8
Nbr contrats MAEC engagés		3	0	1	0	2	ouvert	2	8
Durée engagement		7 ans	6 ans	5 ans	5 ans	5 ans			
surf correspondante estimée (ha)		111	0	44	0	25	Ž Ci	6	186
Volume financier estimé pour la durée d'engagement		61 694 €	0€	12 911 €	0€	10 025 €	PAEC	373 €	85 003 €

Au total, 10 diagnostics ont été réalisés au cours des 6 années de mise en œuvre du PAEC AQ\_CCSD en partie sur les communes du site Natura 2000 concerné, pour **10 exploitations engagées en MAEC**.

Tableau 4: Intitulés des mesures souscrites et surfaces engagées par territoire

Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant / ha / an	Coteaux Dordogne surface en HA
AQ_CCSD_SHP1	Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,33€	152
AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44€	65
AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86€	
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32€	
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	381,21€	
AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50€	
SURFACE TOTALI	E ENGAGEE EN MAEC entre 2015 et 2021		191

191 ha sont engagées en mesure systèmes herbagers et pastoraux et/ou en gestion pastorale, visant à réinvestir des parcelles embroussaillées et/ou boisées par une gestion extensive, pour limiter la fermeture des milieux en zone de déprise agricole. Ces mesures ont une incidence forte sur les habitats d'intérêt communautaires des coteaux très menacés par la fermeture qui tend à banaliser les milieux et à réduire la biodiversité associée.

Les surfaces engagées sont localisées en grande majorité à l'extrême Est du périmètre Natura 2000, sur les communes de Peyrillac-Et-Millac, Carlux et Calviac-En-Périgord. On retrouve également quelques surfaces engagées sur la commune de Coux-Et-Bigaroque. Au total, un peu plus de 7 ha sont localisés dans le site Natura 2000.



Figure 7: Localisation des MAEC 2015-2021 sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne

Ce bilan est réalisé sur la base des diagnostics, et ne tient pas compte des modifications qui ont pu intervenir après engagement PAC (retrait de certaines parcelles à la demande de l'agriculteur ou suite à l'instruction du dossier).

La dynamique d'engagement MAEC est plus faible sur ce site Natura 2000 que sur les autres sites de coteaux calcaires du sud Dordogne. Une des explications réside dans le fait que les communes qui bordent la rivière ont une activité davantage centrée sur la vallée (grandes cultures, noyeraies, asperges...) que sur l'exploitation des coteaux avec des pentes importantes. L'activité d'élevage extensif est moins présente que sur le reste du territoire.

Pourtant dans le secteur Ouest du périmètre, de Mouzens jusqu'à Mauzac-Et-Grand-Castang, prioritaire au regard des enjeux de pelouses et de landes en voie de fermeture, un important travail de sensibilisation (rencontres individuelles) a été réalisé en 2015 et 2016 auprès de la quasi-totalité des éleveurs herbivores pour tenter de les mobiliser. Le taux de réponse a été très faible.

### ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCES

Durant la période considérée, la structure animatrice a été sollicitée à deux reprises pour des avis sur des permis de construire (sur les communes de Trémolat et de Castels et Bézenac).

#### SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Le site des anciens silos de Domme est composé de plusieurs gîtes abritant des chiroptères à plusieurs périodes de l'année (hibernation et mise bas). Deux suivis sont réalisés par an : suivi des populations reroductrices en période estivale (colonies essentiellement présentes dans un silos) et suivi de la colonie d'hibernation en période hivernale (colonies présentes dans une cheminée de l'ancienne usine et dans une galerie souterraine située sous l'usine).

#### a. Précisions concernant les suivis hivernaux :

Le CEN Aquitaine participe au programme programme Chiroptères Cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine initié en Poitou Charentes en 2016 et qui vise à mieux appréhender le réseau de sites de plusieurs espèces à l'échelle du Sud-Ouest.

Des individus ont été marqués individuellement par transpondage sur des colonies de mise bas sur plusieurs départements de la Nouvelle Aquitaine.

Comme l'hiver précédent, le site a été intégré au programme et le protocole de relecture des Grands Rhinolophes léthargiques du site a été déployé afin de déterminer s'ils avaient fait l'objet de marquage sur des sites de parturition.



Figure 8: Scan d'un individu léthargique

Malheureusement, beaucoup d'individus étaient actifs et pour limiter le dérangement, aucun n'a été scanné.

En lien avec les mesures compensatoires de la déviation de Beynac, le Département de la Dordogne s'est porté acquéreur du site en décembre 2018.

#### b. Précisions concernant les suivis estivaux :

Dans le cadre d'un appel à projets d'améliorations des connaissances sur les populations de chiroptères de plusieurs sites Natura 2000 en Dordogne, un nouveau protocole de comptage des populations reproductrices du site a été testé cette année.

Habituellement, le suivi des populations reproductrices du site se fait en journée. La configuration du site est telle qu'il est très difficile d'avoir un dénombrement précis. Cette année, il a été décidé de tester un comptage en émergence crépusculaire des individus volants (adultes) puis un recensement au gîte des juvéniles non volants.

Deux observateurs se sont postés à la tombée du jour sur le chemin surplombant les anciens silos.



Figure 9: Installation du matériel (à l'arrière-plan, le haut du silo)

Dans le cadre d'un précédent appel à projet, le CEN NA s'était équipé de matériel spécifique pour réaliser des comptages crépusculaires de ce type. Une partie de ce matériel a été utilisé : un dispositif optique infra rouge. Il s'agit d'un système d'enregistrement visuel infrarouge, réalisé par un prestataire spécialiste dans ce domaine (Noctilio Productions).

Une caméra adaptée (caméra de surveillance de marque Axis®), intégrée dans un coffre de protection, couplée à une alimentation électrique et un phare Infra-rouge d'appoint permet de filmer et d'enregistrer l'ensemble des mouvements des chiroptères. Ce dispositif permet, avec un ordinateur associé, d'observer en direct les comportements des espèces, de filmer et d'archiver les images le cas échéant. Un trépied support complète éventuellement le dispositif de prise de vue.

Un détecteur ultrasonore de chez Petterson D240x permet d'identifier les espèces (ou groupes d'espèces).

Le suivi a eu lieu le 01 juillet 2021. Les individus sont tous sortis entre 22h et 22h25. Comparativement aux autres gîtes suivis, l'émergence a été particulièrement rapide ici (moyenne observée pour les autres sites, entre 45 min et 1h).

Les résultats de ce protocole sont mitigés :

- Le positionnement des observateurs sur le chemin n'est pas idéal, la végétation est assez dense et la visibilité vers le silo était mauvaise. Le comptage s'est fait « à vue ». La caméra a été inutile.
- L'emploi du détecteur ultrasonore n'a pas réellement apporté de plus-value. En cas de sortie simultanée d'individus, il est difficile de faire une identification précise. De plus, les observateurs étaient postés trop loin du silo.
- Le matériel photographique à notre disposition n'est pas de qualité suffisante pour prendre des photos de qualité des groupes de juvéniles non volants restés au gîte (surtout en nocturne).

Toutefois, le comptage crépusculaire semble être la meilleure des solutions pour appréhender au mieux les effectifs des différentes espèces. Une fois le bon emplacement identifié, ce protocole permettra d'avoir une bonne vision des effectifs adultes et juvéniles (très difficile sur une photo prise en plein jour).

#### Propositions d'améliorations pour l'année 2022 :

Positionnement des observateurs, au pied du silo, pour observer la sortie des adultes en vertical. L'utilisation de la caméra est recommandée afin de ne pas utiliser du tout de source lumineuse (vérifier au préalable son fonctionnement en position verticale). L'utilisation d'un détecteur ultrasonore permettra peut-être d'identifier plus précisément les espèces si les observateurs sont plus près de la sortie.

#### c. Résultats des suivis biologiques

Les résultats des suivis biologiques sont présentés ci-après.

Tableau 5: Synthèse des suivis réalisés

	03/02/21	01/07/21
Myotis daubentonii	1	
Rhinolophus euryale	1	4
Rhinolophus ferrumequinum	137	8
Chiroptera sp.		610*

Les effectifs de la colonie d'hibernation de Grand Rhinolophe semblent stables depuis que le site est suivi de manière régulière et protocolée. Des suspicions de dérangements ont déjà été signalées au propriétaire du site. A ce jour le site n'est pas sécurisé, l'accès y est relativement aisé.

Concernant les résultats du suivi estival, comme décrit plus haut, la distinction entre les espèces n'a pu se faire cette année. Le résultat présenté dans le tableau correspond aux effectifs des adultes recensés en émergence crépusculaire. Le comptage sur photo des juvéniles n'a pas été possible cette année (qualité médiocre de la photo). Nous pouvons toutefois donner une évaluation autour de 250 juvéniles (toutes espèces confondues). Là encore, les effectifs semblent stables depuis quelques années. Le dérangement dans cette partie du site est minime, puisque la colonie est localisée tout en haut d'un ancien silo. Aucun accès à l'intérieur n'est envisageable.

#### Phase de synthèse, de bilan et mise a jour du DOCOB

Le comité de pilotage annuel, initialement prévu le 09 avril 2020 a dû être annulé en raison du confinement mis en place en lien avec l'épidémie de Covid-19 qui a sévie en France. Le COPIL de restitution des opérations menées entre 2019 et 2021 a eu lieu le 23 novembre 2021 au Coux-et-Bigaroque Mouzens.



# Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



# Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence Tél : 05 55 03 29 07 siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère Tél. 05 59 64 49 11 billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers Tél . 05 49 50 42 59 poitiers@cen-na.org



#### Contact : CEN Nouvelle-Aquitaine Antenne 24

24 rue de la Libération - 24400 Mussidan Tél: 05 53 81 39 57 antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de







